

## AVIS PUBLIC

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-59  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437  
NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS  
APPLICABLES AUX PISCINES ET À LA ZONE C-405.**



### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite d'une consultation écrite de 15 jours, le Conseil a adopté à sa séance du 8 février dernier, le second projet de **règlement no 437-59 modifiant le règlement de zonage no 437 notamment certaines dispositions applicables aux piscines, et à la zone C-405.**
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

#### **Disposition 1 (article 4 du règlement 437-59, article 6.2.4 par.8 du Règlement de zonage no 437)**

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de prévoir une hauteur maximale pour un abri d'hiver temporaire pour automobile à 3,05 mètres, peut provenir des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire et vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire.

#### **Disposition 2 (article 9 du Règlement 437-59; Grille des usages et normes Annexe 2 du Règlement de zonage no 437)**

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier la grille des usages et normes (Annexe 2) du Règlement de zonage no 437 pour y ajouter l'usage I2 « Industries à incidences modérées » comme un usage permis dans la zone C-405 (parc industriel) peut provenir de la zone C-405 et de toute zone contiguë à celle-ci (zones A-401, C-403, C-404, C-406, I-407, C-421 (voir carte) et vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone C-405, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande.

3. Pour être valide, toute demande doit :
  - être reçue à l'Hôtel de Ville ou par courriel au [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) au plus tard le **2 mars 2022** à 16h30;
  - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
  - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone

n'excède pas 21 (les signatures peuvent être transmises sur des documents séparés pour limiter les risques de propagation de la Covid-19).

4. Une copie du second projet de règlement, ainsi que les renseignements permettant de déterminer qui sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande, peuvent être obtenus sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org) (*Vie démocratique/règlementation/projets de règlement*).
5. Dans le cas où une disposition du second projet n'aurait fait l'objet d'aucune demande valide, celle-ci pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.




Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 22 février 2022.

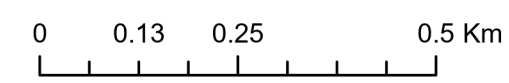
A handwritten signature in black ink, reading "Catherine Fortier Pesant". The signature is written in a cursive style with a large loop at the end of the last name.

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière



# Zones avoisinant la zone C-405

-  Zone
-  Lot
-  Rue



Sources:  
Adresses Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot  
MRC Vaudreuil-Soulanges

